

ONE HUNDRED AND THIRTY-FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 10 February 1948, at 2.30 p.m.*

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

27. Report of the Economic Commission for Asia and the Far East (E/606 and Corr.1 and E/606/Add.1) [con- tinued]

GENERAL DEBATE (concluded)

Mr. BORBERG (Denmark) expressed his support of the draft resolution submitted by the representative of China (E/644).

He hoped that positive results would be achieved by the Commission particularly with respect to the establishment of a bureau for flood control, which would relieve untold suffering and loss of life.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) was greatly interested in the Commission which had, in spite of the size and of the disturbed political situation of the area, achieved encouraging results. Its work in under-developed areas was an important contribution towards world unity and presented a valuable example to be followed by a similar commission in Latin America.

He supported all the resolutions contained in the report, but particularly the resolution calling for the formation of a working party to make investigations, on the spot, of the immediate problems of reconstruction, the resolution on food and agriculture, and the resolution on the establishment of a working party for industrial development.

Regarding the admission of Indonesia as an associate member of the Commission, Mr. Santa Cruz felt that Indonesia could render valuable assistance in the work of ECAFE, but that for constitutional reasons, and reasons of international law, application for membership should be made by the metropolitan Power.

Concerning the admission of New Zealand, he had understood the representative of the Soviet Union to say that approval by the Council was unnecessary in the matter; he disagreed with that view, for the admission of a new member to the Commission constituted a modification of its terms of reference and, as such, necessitated the Council's approval.

Mr. MUNIZ (Brazil) said that the Economic Commission for Asia and the Far East was faced with problems of great importance. The Council was confident that the Commission would make a substantial contribution to the welfare both of the area concerned and of the world in general.

CENT TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 10 février 1948, à 14 h. 30*

Président : M. Charles MALIK (Liban)

27. Rapport de la Commission écono- mique pour l'Asie et l'Extrême- Orient (E/606 et Corr.1 et E/606/ Add.1) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (fin)

M. BORBERG (Danemark) appuie le projet de résolution soumis par le représentant de la Chine (E/644/Rev.1).

Il espère que l'activité de la commission aura des résultats positifs, notamment en ce qui concerne la création d'un Bureau d'hydraulique des grands fleuves, qui permettrait de soulager des souffrances indicibles et de réduire les innombrables décès que causent les inondations.

M. SANTA CRUZ (Chili) suit avec beaucoup d'intérêt les travaux de la commission, qui, malgré l'étendue de son domaine territorial et les troubles politiques qui y règnent, a obtenu des résultats encourageants. L'œuvre qu'elle accomplit dans les régions insuffisamment développées contribue pour une part importante à l'unité du monde, et constitue un précieux exemple dont une commission analogue pour l'Amérique latine pourra s'inspirer.

Le représentant du Chili appuie toutes les résolutions figurant dans le rapport, et particulièrement celle qui demande la formation d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier sur place les problèmes immédiats que pose la reconstruction, la résolution relative à l'alimentation et à l'agriculture et celle qui a trait à la création d'un groupe de travail pour le développement industriel.

En ce qui concerne l'admission de l'Indonésie en qualité de membre associé de la commission, M. Santa Cruz estime que ce pays pourrait collaborer utilement aux travaux de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, mais, pour des raisons d'ordre constitutionnel et de droit international, il faudrait que la demande d'admission fût présentée par la Puissance métropolitaine.

En ce qui concerne l'admission de la Nouvelle-Zélande, il croit que le représentant de l'Union soviétique a déclaré que l'approbation du Conseil était superflue. Si c'est bien ce qu'a dit M. Aroutiounian, M. Santa Cruz n'est pas de son avis pour cette raison que l'admission d'un nouveau membre au sein de la commission constitue une modification du mandat de celle-ci et doit par conséquent être approuvée par le Conseil.

M. MUNIZ (Brésil) estime que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient doit s'occuper de problèmes d'une grande importance. Le Conseil est persuadé que la commission contribuera considérablement à la prospérité, tant de la région considérée que du monde en général.

He wished to draw particular attention to the Commission's resolution on the promotion of technical training and the use of expert assistance by governments (E/606, annexes, part I, page 19) which advocated that measures should be taken for the training of technical and administrative personnel.

He recalled that item 40 of the Council's agenda, proposed by the delegation of Brazil, called for the establishment of an international centre for training in public administration.

He emphasized the importance of an internationally trained staff and expressed the hope that his proposal would be accepted. It would be particularly helpful for Asiatic countries, which like the countries of Latin America had suffered greatly from the lack of adequately trained staff.

Mr. THORP (United States of America) praised the Commission's report for its simplicity and its practical character.

In regard to the Chinese resolution (E/644), he pointed out that the last part of that resolution was meant to implement the recommendations contained in the Commission's resolution on the establishment of a bureau of flood control (E/606, annexes, part I, page 17). The problem of flood control was one that called for immediate action. It was perhaps unnecessary, however, to set up a new organization at the moment.

In view of that fact, he proposed that the last words of the resolution, after the word "concerning", should be amended to read: "appropriate methods of dealing with the problem of flood control."

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) wished to correct the statement that had been attributed to him concerning the admission of New Zealand to membership of the Economic Commission for Asia and the Far East. He had raised no objection to the admission of New Zealand, but had merely said that the resolution should also contain a reference to the desirability of inviting colonies as associate members of the Commission. The question was an important one and had been circumvented in the Chinese resolutions.

Mr. DE CLERMONT-TONNERRE (France) said that the French delegation had studied the report with great interest. The Commission had done very satisfactory work and had dealt with a number of concrete problems with wisdom and practical sense.

In regard to the composition of the Commission, he said that the French delegation was happy to approve the admission of New Zealand to membership.

He recalled that France had submitted the requests of Cambodia and Laos for admission as associate members before the second session of

M. Muniz tient à attirer tout particulièrement l'attention sur la résolution adoptée par la commission concernant la formation technique et l'utilisation d'experts par les gouvernements (E/606, annexes, section I, page 19), qui recommande que des mesures soient prises en vue de la formation de personnel administratif et technique.

Il rappelle que le point 40 de l'ordre du jour du Conseil, question présentée par la délégation du Brésil, traite de la création d'un Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique.

Le représentant du Brésil fait ressortir l'intérêt que présente un personnel ayant une formation internationale, et il espère que cette proposition sera acceptée. La création d'un tel centre viendrait en aide notamment aux pays d'Asie qui, tout comme ceux d'Amérique latine, ont beaucoup souffert du manque de personnel compétent.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le rapport de la commission se signale par sa simplicité et son caractère pratique.

A propos du projet de résolution proposé par la délégation de la Chine (E/644/Rev.1), M. Thorp fait observer que l'objet de la dernière partie de ce projet est de mettre en œuvre les recommandations contenues dans la résolution de la commission qui propose la création d'un Bureau d'hydraulique des grands fleuves (E/606, annexes, section I, page 17). Le problème de l'hydraulique fluviale exige une solution rapide. Toutefois, il n'est peut-être pas nécessaire de créer une nouvelle organisation à l'heure actuelle.

Aussi, M. Thorp propose-t-il de remplacer, à la fin du projet de résolution, les mots qui viennent après «concernant» par : «les méthodes appropriées pour résoudre les problèmes d'hydraulique fluviale»¹.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à rectifier la déclaration qu'on lui a attribuée au sujet de l'admission de la Nouvelle-Zélande comme membre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Il ne s'est pas opposé à l'admission de la Nouvelle-Zélande : il a seulement déclaré qu'il faudrait mentionner également, dans la résolution, l'opportunité d'inviter des colonies à siéger comme membres associés de la commission. C'est là une question importante qui a été éludée dans le projet de résolution soumis par la Chine.

M. DE CLERMONT-TONNERRE (France) dit que la délégation française s'est vivement intéressée au rapport. La commission a accompli un travail très satisfaisant et fait preuve, dans l'étude de plusieurs problèmes concrets, d'un esprit judicieux et pratique.

En ce qui concerne la composition de la commission, M. de Clermont-Tonnerre déclare que la délégation française approuve avec plaisir l'admission de la Nouvelle-Zélande au sein de la commission.

Il rappelle que la France a transmis les demandes d'admission du Cambodge et du Laos comme membres associés avant la deuxième session de

¹ Cet amendement affecte le texte du document E/644, qui n'a pas été publié en français. Le texte paru sous la cote E/644/Rev.1 tient compte de cet amendement.

the Commission and the fact that they were sitting with Burma, Ceylon, Hongkong and the Malayan Union proved the equitableness of the Commission's statutes which had been the subject of long debates both at the fifth session of the Council and in the General Assembly and had finally been approved by a resolution of the General Assembly.

In regard to the problem of flood control, he said that the French delegation on the Economic Commission for Asia and the Far East, had called attention to the urgency of the problem and had recommended that the Commission should discuss the possibility of setting up a bureau for flood control. The proposal of the Chinese delegation was very reasonable and his delegation supported it in the main. It was essential that no time should be lost in dealing with that serious problem.

Mr. GELISSEN (Netherlands) praised the Commission's report and supported the statements made by the French representative. He was gratified to know that New Zealand would be admitted to membership of the Commission.

In regard to the question of the admission of Indonesia, he recalled that the Commission had decided, after a long debate, to postpone the admission of the Netherlands Indies (Indonesia) and the Indonesian Republic to associate membership of the Commission pending the decision of the Security Council on the issue between Indonesia and the Netherlands (E/606, annexes, part I, page 11).

Two applications for associate membership had been submitted to the Commission; one for the Republic of Indonesia, the other for the Netherlands Indies (Indonesia). The Netherlands delegation had requested the admission of the whole of Indonesia. The Indian delegation, on the other hand, had proposed the admission of the Republic of Indonesia only. A compromise had been reached on the proposal of the Chinese representative to postpone the consideration of the question until the next session of the Commission.

Mr. Gelissen recalled the *Renville* Agreement signed on 22 January 1948 between his country and the Indonesian Republic, whereby the Indonesian Republic accepted, as a basis for discussion, the proposal that it should become a component part of a new federation to be called the United States of Indonesia. He quoted the recent statement of the Prime Minister of the Republic of Indonesia to the effect that the sword had been sheathed and the efforts of all should be concentrated on the creation of the United States of Indonesia.

Pending the setting up of the Federation, however, the Netherlands Government would be responsible for the international relations of Indonesia.

The Netherlands Government would be only too happy to see the whole of Indonesia become a full member of the Commission as soon as it assumed responsibility for its foreign relations.

In regard to the Chinese resolution (E/644), Mr. Gelissen felt that a study of the problem of

la commission. Le fait que ces deux pays siègent maintenant à la commission, ainsi d'ailleurs que la Birmanie, Ceylan, Hong-kong et l'Union malaise, est une preuve de l'équité des statuts de la commission, qui ont fait l'objet de longs débats à la cinquième session du Conseil ainsi qu'à l'Assemblée générale, et qui, en définitive, ont été approuvés par une résolution de l'Assemblée générale.

Au sujet du problème de l'hydraulique fluviale, M. de Clermont-Tonnerre déclare que la délégation française à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avait signalé le caractère urgent de ce problème et recommandé que la commission examine la possibilité de créer un bureau à cet effet. La proposition de la délégation chinoise est très raisonnable, et la délégation française l'appuie dans son ensemble. Il importe de ne pas perdre de temps dans la recherche d'une solution à ce grave problème.

M. GELISSEN (Pays-Bas) fait l'éloge du rapport de la commission et appuie les déclarations du représentant de la France. Il apprend avec plaisir que la Nouvelle-Zélande sera admise à siéger comme membre de la commission.

En ce qui concerne l'admission de l'Indonésie, M. Gelissen rappelle la résolution par laquelle la commission, après de longs débats, a décidé d'ajourner l'examen de la demande d'admission des Indes néerlandaises (Indonésie) et de la République indonésienne comme membres associés de la commission jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris une décision sur le différend qui oppose l'Indonésie et les Pays-Bas (E/606, annexes, section I, page 11).

La commission a été saisie de deux demandes d'admission comme membres associés : l'une est au nom de la république d'Indonésie, l'autre au nom des Indes néerlandaises ou Indonésie. La délégation des Pays-Bas a sollicité l'admission de l'Indonésie entière. La délégation de l'Inde, en revanche, a proposé d'admettre uniquement la république d'Indonésie. On est parvenu à un compromis grâce à la proposition du représentant de la Chine tendant à renvoyer l'examen de la question à la prochaine session de la commission.

M. Gelissen rappelle l'accord signé le 22 janvier 1948 à bord du *Renville* par son pays et par la république d'Indonésie. Aux termes de cet accord, la république d'Indonésie a accepté, comme base de discussion, la proposition selon laquelle elle deviendrait partie d'une nouvelle fédération qui porterait le nom d'Etats-Unis d'Indonésie. Il cite les paroles qu'a prononcées récemment le Premier Ministre de la république d'Indonésie : « l'épée a été mise au fourreau et les efforts de tous doivent concourir à la création des Etats-Unis d'Indonésie ».

Cependant, en attendant la création de la fédération, le Gouvernement des Pays-Bas restera chargé des relations internationales de l'Indonésie.

Le Gouvernement des Pays-Bas verra avec plaisir l'Indonésie entière devenir membre titulaire de la commission, aussitôt qu'elle assumera la charge de ses relations avec l'étranger.

A propos du projet de résolution soumis par la Chine (E/644/Rev.1), M. Gelissen estime qu'il

flood control could not be made within a few months and proposed the deletion of the words "to the third session" in the last paragraph.

Mr. MAYHEW (United Kingdom) said that he would not repeat statements previously made about associate members. The matter had been discussed repeatedly. There was no doubt that the associate members had made a useful contribution to the work of the Commission.

As regards the comments of the Soviet Union representative on the establishment of relations between the Commission and the economic organization of the Special Commissioner for South East Asia, the justification for establishing such relations lay in the fact that the latter organization was of an international character. It was in its international capacity that the Commission needed to have some relationship with it. The United Kingdom representative on the Commission could not represent that organization. Moreover, the relationship between the two organizations was in any case to be reviewed shortly after the contemplated survey of the activities of the organization in Singapore had been completed.

Mr. CHANG (China) expressed his appreciation of the interest that the Commission's report had aroused and the general support the Council had given to his resolution.

In reply to the statement by the U.S.S.R. representative that the question of the admission of the colonies to associate membership of the Commission had been circumvented, he said that the Chinese delegation had had no such intention, but had merely referred in its resolution (E/644) to the recommendations contained in the Commission's resolutions on the admission of New Zealand to membership of the Commission and on the establishment of a bureau of flood control (E/606, annexes, part I, pages 10 and 17).

He agreed to substitute the words "takes note of" for "notes with approval" in the third paragraph of his resolution, in compliance with the request by the U.S.S.R. representative (134th meeting).

He also agreed to add the words "seventh session of the" before the word "Council" at the end of the resolution.

In regard to the proposal of the Netherlands representative, he agreed with the representative of the United States that the Secretariat should be asked to study the question of the time limit imposed.

Mr. OWEN (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Economic Affairs) conveyed the Secretary-General's appreciation of the generosity of the Chinese Government in making suitable financial and material arrangements for the carrying out of the Commission's task.

n'est pas possible en quelques mois de mener à bien une étude du problème de l'hydraulique fluviale, et il propose de supprimer au dernier alinéa les mots « lors de sa troisième session ».

M. MAYHEW (Royaume-Uni) déclare qu'il ne désire pas répéter les déclarations que l'on a déjà faites au sujet des membres associés. La question a été discutée à maintes reprises. Il ne fait aucun doute que les membres associés ont contribué utilement aux travaux de la commission.

En ce qui concerne les commentaires du représentant de l'Union soviétique sur les relations à établir entre la commission et l'organisation économique du Commissaire spécial pour le Sud-Est asiatique, l'établissement de ces relations se trouve justifié par le fait que cette dernière organisation a un caractère international. C'est à ce titre que la commission doit se mettre en rapport avec elle. Le représentant du Royaume-Uni à la commission ne peut représenter cette organisation. En outre, les relations entre les deux organisations feront de toute façon l'objet d'un nouvel examen, dès que l'on aura terminé l'étude envisagée sur les travaux de l'organisation à Singapour.

M. CHANG (Chine) remercie les membres du Conseil de s'être intéressés au rapport de la commission et d'avoir, en majorité, approuvé le projet de résolution présenté par la délégation chinoise.

Répondant au représentant de l'U.R.S.S., qui a déclaré qu'on avait éludé la question de l'admission des colonies comme membres associés de la commission, il déclare que telle n'a pas été l'intention de la délégation chinoise, qui s'est contentée de faire allusion, dans sa résolution (E/644/Rev.1), aux recommandations qui figurent dans les résolutions de la commission relatives respectivement à l'admission de la Nouvelle-Zélande dans la commission et à la création d'un Bureau d'hydraulique des grands fleuves (E/606, annexes, section I, pages 10 et 17).

Faisant droit à la demande faite à la 134^e séance par le représentant de l'U.R.S.S., M. Chang accepte de remplacer, au troisième alinéa de son projet de résolution, les mots « prend acte avec satisfaction » par « prend note »¹.

Il accepte également de remplacer, au dernier alinéa de la résolution, les mots « au Conseil » par « à la septième session du Conseil »¹.

Au sujet de la proposition du représentant des Pays-Bas, le représentant de la Chine estime, comme le représentant des Etats-Unis, qu'il convient de demander au Secrétariat d'étudier la question des délais imposés.

Au nom du Secrétaire général, M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargée du Département des questions économiques) remercie le Gouvernement chinois de la générosité avec laquelle il a pris des mesures financières et techniques appropriées pour faciliter les travaux de la commission.

¹ Cet amendement affecte le texte du document E/644, qui n'a pas été publié en français. Le texte paru sous la cote E/644/Rev.1 tient compte de cet amendement.

28. Question of the establishment of an economic commission for the Middle East (E/617)

GENERAL DEBATE

Mr. BADRE (Lebanon) expressed the satisfaction which his delegation felt in submitting to the Council the reasons for the urgent necessity of establishing an economic commission for the Middle East.

Lebanon was very proud of having been the first member to draw the attention of the Council to the serious problem of economic development of the Middle East. That stand had not been motivated only by the geographic position of Lebanon in that area, but had been inspired more profoundly by the spirit of the Charter of the United Nations as embodied particularly in Articles 55, 56 and 62.

It was in the same spirit that Lebanon had later participated in the study and formulation of the Economic Commissions for Europe and for Asia and the Far East, and had supported the establishment of an economic commission for Latin America.

The cautious and realistic attitude of the Lebanese delegation had been based on two considerations: the desire to study carefully the possibilities of such an organ to ascertain whether it had a reasonable chance of achieving its purposes, and the desire to avoid any possibility of duplication of effort or waste of energy in the creation of a new commission.

After carefully studying the operations of the Economic Commissions for Europe and for Asia and the Far East, and through the deliberations over the Commission for Latin America, the Lebanese delegation had come to the conclusion that for the benefit of the area under consideration, for the benefit of other important regions in the world, and in the interests of the United Nations, it had become highly necessary to establish an economic commission for the Middle East.

In Mr. Badre's opinion, four basic principles justified the creation of regional commissions.

The first was the inseparability of reconstruction and development. Any attempt at reconstruction necessarily involved development, and it would be naive to think that reconstruction would ever be limited to the recreation of the destroyed capital in the same form and to the same extent in which it had existed before destruction had taken place.

The second principle was that the regional commissions were established primarily to deal with urgent economic problems of reconstruction and development, not necessarily those arising directly out of the war. That was amply exemplified by the creation of a commission for Latin America, where no war destruction in the narrow sense of the word had occurred.

The third principle was that a region for which an economic commission was contemplated must

28. Question de l'établissement d'une Commission économique pour le Moyen-Orient (E/617)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. BADRE (Liban) exprime la satisfaction qu'éprouve sa délégation de pouvoir exposer au Conseil les raisons pour lesquelles la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient est une nécessité urgente.

C'est avec une grande fierté que le Liban constate qu'il a été le premier à attirer l'attention du Conseil sur le grave problème que pose le développement économique du Moyen-Orient. S'il a pris cette initiative, ce n'est pas seulement en raison de sa position géographique au sein de cette région: cette initiative a été suscitée surtout par l'esprit de la Charte des Nations Unies, tel qu'il s'exprime, notamment, dans les Articles 55, 56 et 62.

C'est dans le même esprit que le Liban a participé ensuite à la préparation et à la constitution de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et qu'il a appuyé la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine.

La délégation libanaise a fondé son attitude prudente et réaliste sur deux considérations: le désir d'étudier attentivement les possibilités offertes par un tel organe, afin de déterminer s'il y a raisonnablement lieu d'espérer qu'il puisse atteindre ses buts, et le désir d'éviter, dans la création d'une nouvelle commission, tout double emploi ainsi que tout gaspillage d'énergie.

Après avoir étudié attentivement l'activité de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et après avoir suivi les débats relatifs à la Commission pour l'Amérique latine, la délégation libanaise est arrivée à cette conclusion que, pour le bien de la région dont il s'agit et d'autres régions importantes du monde, comme dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies, la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient est devenue extrêmement nécessaire.

De l'avis de M. Badre, quatre principes essentiels justifient la création de commissions régionales.

Le premier de ces principes est l'impossibilité de séparer la reconstruction du développement. Toute tentative de reconstruction implique nécessairement une forme de développement, et ce serait faire preuve de naïveté que de penser que la reconstruction puisse jamais se limiter à la reconstitution du capital détruit, sous la forme et dans les proportions qu'il avait avant que les destructions n'aient eu lieu.

Le deuxième principe est que les commissions régionales sont constituées essentiellement pour s'occuper de problèmes économiques urgents en matière de reconstruction et de développement, sans se limiter nécessairement à ceux qui résultent directement de la guerre. Ce fait est amplement démontré par la création d'une commission pour l'Amérique latine, où la guerre n'a causé aucune destruction, au sens étroit du mot.

Le troisième principe est qu'une région pour laquelle on envisage de créer une commission

be intrinsically economically important, and if helped to develop must be able to contribute materially to the development of other regions of the world.

The fourth principle was that regions must be more or less economically homogeneous, countries constituting a region must possess similar types of economies, in order that the functions of a regional commission might be adequately performed. On the basis of those criteria, the Middle East fully qualified as a region for which an economic commission must be set up.

Such a regional commission would constitute a complementary and not a contradictory organ vis-à-vis the functional commissions of the Council because whereas the functional commissions dealt with regions which possessed neither the same type of economy nor the same degree of development, the regional commission would specialize in the methods particularly suited to the region in question.

The regional commission would co-operate with the specialized agencies, providing them with particular data and, as the representative of the United Kingdom had pointed out, regional commissions could furnish continuous supervision which specialized agencies could not perform.

The regional commission, in co-operation with the various governments in the region, would develop appropriate methods for a more accurate assessment of the productive capacity of the region.

By offering technical guidance and expert advice it would be able to stimulate governments for better and more extensive collection and collation of statistical data.

It would provide a stimulus for the various governments to concerted action in the field of economic administration and planning, which would yield results of real value not only to the countries concerned but to the whole world.

It would also afford the opportunity for members of the same region to enter into closer co-operation so as to avoid unnecessary waste and frustration of economic effort.

In view of those considerations, the delegation of Lebanon felt thoroughly convinced that a regional commission was capable of rendering real service which no other organ of the United Nations could perform as well.

Turning to a brief consideration of the economic situation of the Middle East, Mr. Badre stated that 75 to 80 per cent of the population of that region were dependent on agriculture for their livelihood. The majority of exports consisted of agricultural products which were limited in both quantity and variety. More than 80 per cent of the available supply of agricultural products was used for food, yet when considered on a *per capita* basis, the number of calories consumed was highly deficient for a proper maintenance of health and energy.

économique doit avoir une importance économique intrinsèque et doit être capable, si on l'aide à se développer, de contribuer considérablement au développement d'autres régions du monde.

Le quatrième principe est que les régions doivent présenter, au point de vue économique, une plus ou moins grande homogénéité, et que les pays qui constituent une région doivent avoir une économie du même type, afin qu'une commission régionale puisse exercer convenablement ses fonctions d'une manière satisfaisante. Si l'on en décide d'après ces critères, le Moyen-Orient constitue une région pleinement qualifiée pour justifier la création d'une commission économique.

Loin d'être en contradiction avec les commissions techniques du Conseil, cette commission régionale serait un organe complémentaire de celles-ci. En effet, tandis que les commissions techniques s'occupent de régions qui ne possèdent pas les mêmes caractères économiques et n'ont pas atteint le même degré de développement, la commission régionale se spécialiserait dans les méthodes qui conviennent particulièrement à la région en question.

La commission régionale coopérerait avec les institutions spécialisées en leur procurant des renseignements particuliers et, comme le représentant du Royaume-Uni l'a fait observer, les commissions régionales peuvent assurer un contrôle constant que les institutions spécialisées sont incapables d'exercer.

La commission régionale, en collaboration avec les divers Etats de la région considérée, élaborerait des méthodes qui permettraient d'évaluer avec plus d'exactitude la capacité de production de la région envisagée.

Par l'impulsion qu'elle donnerait aux gouvernements grâce à ses indications d'ordre technique et à ses avis autorisés, elle permettrait de rassembler et de collationner des renseignements statistiques meilleurs et plus nombreux.

Cette commission inciterait les gouvernements à entreprendre, dans le domaine de l'administration et de la planification économique, une action concertée qui produirait des résultats vraiment précieux, non seulement pour les pays intéressés, mais pour le monde entier.

Elle donnerait également aux Etats membres de la même région la possibilité de coopérer étroitement, ce qui permettrait d'éviter tout gaspillage et tout effort économique stérile.

En raison de ce qui précède, la délégation du Liban est absolument convaincue qu'une commission régionale peut rendre de réels services qu'aucun autre organe des Nations Unies ne serait à même de rendre de manière aussi satisfaisante.

Passant ensuite rapidement en revue la situation économique du Moyen-Orient, M. Badre déclare que 75 à 80 pour 100 des habitants de cette région vivent de l'agriculture. La majeure partie des exportations consiste en produits agricoles dont la quantité comme la variété est limitée. Plus de 80 pour 100 des ressources en produits agricoles sont utilisées pour l'alimentation, ce qui n'empêche que le nombre de calories consommées par tête d'habitant est nettement insuffisant pour le maintien de la santé et des forces de la population à un niveau satisfaisant.

The economic situation of the Middle-East presented a truly vicious circle, for the countries of the area could not provide internally the capital needed to develop investment goods, all their energies being spent on the production of consumption goods; yet to increase production of consumption goods they would need to increase production of investment goods.

To break that vicious circle without resorting to the dangerous regimentation which might lead to the acceptance of subversive totalitarian ideologies, outside assistance in the form of finance, technology and expert advice was needed. Urgent measures for agricultural development, projects for irrigation, drainage, land reclamation and soil conservation should be launched without delay.

In addition to agricultural development, a properly designed programme of extensive industrialization was needed to raise the standard of living of the ever-growing population.

Prior to the First World War practically all industry had been of the handicraft type. During the war some industries had been developed, but with the advent of peace a great many of them were liquidated. During and after the Second World War the process was repeated. Nevertheless, a number of industries could become permanent and develop if they would meet with a favourable financial policy and if they were able to replace worn-out capital and keep abreast with progressive techniques. A number would also come into being if means of transportation were improved and if new sources of power were tapped, for electricity and diesel oil, used successfully during the war, were almost unlimited sources of power in that region.

As regards foreign trade, the bulk of the exports of the region consisted of raw materials, and the bulk of imports were finished products. As the fluctuation of raw material prices in trade cycles manifested greater amplitude than that of finished products, and especially as there was no wide variety among the exported raw materials, the damages to the economy arising from world price fluctuations tended to be greater for the Middle East than for other regions.

In addition, some of the countries in the region had, as a result of the war, acquired new political regimes and governments.

This factor led the representative of Lebanon to regard assistance by the United Nations as all the more necessary and more urgent.

The Middle East could easily become an important factor in raising not only its own living standards but those of the whole world. That area, which hardly produced enough food for its own inhabitants, could, with sufficient help of the right kind, be transformed into an area with high consumption levels, thereby providing progressive markets for other regions and pouring into the channels of international trade substantial food surpluses of its own.

La situation économique du Moyen-Orient tourne en réalité dans un cercle vicieux. En effet, les pays de cette région ne sont pas en mesure de fournir eux-mêmes les capitaux nécessaires pour développer les moyens de production. Ils consacrent toute leur énergie à produire des articles de consommation. Pourtant, il serait nécessaire d'augmenter les moyens de production pour accroître la production des articles de consommation.

Pour sortir de ce cercle vicieux sans avoir recours à une enrégimentation dangereuse qui pourrait conduire à l'adoption d'idéologies totalitaires subversives, ces pays ont besoin d'une aide extérieure sous la forme de capitaux, de moyens techniques et de conseils d'experts. Il est nécessaire de prendre sans retard des mesures d'urgence pour développer l'agriculture, entreprendre des travaux d'irrigation, d'assèchement et de défrichement des terres, ainsi que pour la protection du sol contre l'érosion.

En plus du développement de l'agriculture, il faut un vaste programme d'industrialisation, bien conçu, pour relever le niveau de vie d'une population qui ne cesse de s'accroître.

Avant la première guerre mondiale, presque toute l'industrie était du type artisanal. Au cours de la guerre, on créa un certain nombre d'industries, mais la plupart d'entre elles disparurent lorsque la paix revint. La même évolution se répéta pendant et après la deuxième guerre mondiale. Cependant, un certain nombre d'industries pourraient avoir un caractère permanent et se développer si elles bénéficiaient d'une politique financière favorable et si elles pouvaient remplacer les capitaux épuisés et suivre les progrès de la technique. Il se créerait aussi un certain nombre d'industries si les moyens de transports étaient améliorés et si l'on exploitait de nouvelles sources d'énergie, car cette région possède des ressources presque illimitées pour la production de l'électricité et de l'huile lourde pour moteur Diesel, dont on s'est servi avec succès pendant la guerre.

En ce qui concerne le commerce extérieur, la majeure partie des exportations de la région consiste en matière premières, celle des importations en produits manufacturés. Comme le mouvement cyclique des prix des matières premières est plus accentué que celui des produits manufacturés, et que les matières premières exportées ne sont pas très variées, l'économie du Moyen-Orient souffre en général plus que celle des autres régions des fluctuations des prix mondiaux.

De plus, à la suite de la guerre, le régime politique et le gouvernement ont changé dans un certain nombre de pays.

Ce dernier facteur conduit le représentant du Liban à considérer l'aide de l'Organisation des Nations Unies comme d'autant plus nécessaire et d'autant plus urgente.

Le Moyen-Orient pourrait facilement devenir un élément important pour élever le niveau de vie, non seulement dans les pays qui le composent, mais aussi dans le monde entier. Cette région, qui produit à peine assez de produits alimentaires pour ses propres habitants, pourrait se transformer en une région de forte consommation si elle recevait l'aide qu'il lui faut en quantité suffisante. Elle offrirait ainsi peu à peu de nouveaux débouchés aux autres régions du monde et pourrait déverser dans le commerce international un important surplus de produits alimentaires.

It was because of all those economic factors and because of its conviction that a regional commission was the most suitable organ of the Council to deal with such problems that the delegation of Lebanon supported and urged the establishment of an economic commission for the Middle East.

Keeping a really open mind on those questions, injecting no political motives into its presentation of the problem, the delegation of Lebanon would, in all humility, bow to the judgment of the Council.

The meeting rose at 5 p.m.

ONE HUNDRED AND THIRTY-SIXTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 11 February 1948, at 10.45 a.m.*

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

29. Question of the establishment of an economic commission for the Middle East (E/617) [continued]

GENERAL DEBATE (concluded)

Mr. SANTA CRUZ (Chile) said it was difficult to add anything to the very complete report presented by the representative of Lebanon at the previous meeting, which gave special consideration to the relations between regional commissions and functional commissions, and showed the necessity of dealing with regional problems through regional commissions.

He observed that a number of points raised by Mr. Badre in favour of the establishment of an economic commission for the Middle East were the same reasons that he himself had put forward when discussing the question of an economic commission for Latin America.

After quoting from the *Economic Report*¹ prepared by the Secretariat of the United Nations, Mr. Santa Cruz remarked on the similarity of conditions existing between Latin America and the Middle East in the antiquated methods used in the agricultural and industrial fields. He said it was the duty of the Economic and Social Council to help to raise the standards of living of under-developed regions.

Mr. Santa Cruz said that his delegation enthusiastically supported the establishment of such a commission, not only for reasons of reciprocity and friendship with the Arab countries, but also because of the belief that working through regional commissions would help to improve the situation of the less developed regions in the world. The General Assembly by its resolution 120 (II) invited the Economic and Social Council to study

¹ United Nations Publications, Sales No. : 1948.II.C.1.

C'est en raison de tous ces facteurs économiques et parce qu'elle est convaincue qu'une commission régionale serait l'organe du Conseil économique et social le plus approprié pour s'occuper de ces problèmes que la délégation du Liban appuie et recommande instamment la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient.

La délégation du Liban, désireuse d'aborder sans parti pris l'examen de ces problèmes, ne fait intervenir aucun mobile politique dans son exposé et s'inclinera sans discuter devant la décision du Conseil.

La séance est levée à 17 heures.

CENT TRENTE-SIXIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 11 février 1948, à 10 h. 45*

Président : M. Charles MALIK (Liban)

29. Question de l'établissement d'une Commission économique pour le Moyen-Orient (E/617) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (fin)

M. SANTA CRUZ (Chili) dit qu'il est difficile d'ajouter quelque chose au rapport très complet soumis à la séance précédente par le représentant du Liban, qui a examiné spécialement les relations entre les commissions régionales et les commissions techniques, et a montré la nécessité de faire étudier les problèmes régionaux par des commissions régionales.

M. Santa Cruz fait observer qu'un certain nombre des arguments avancés par M. Badre en faveur de la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient sont identiques aux raisons qu'il a avancées lui-même lors de la discussion de la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine.

Après avoir cité des passages du *Rapport économique*¹ rédigé par le Secrétariat des Nations Unies, M. Santa Cruz fait remarquer l'analogie qu'il y a entre la situation de l'Amérique latine et celle du Moyen-Orient quant aux méthodes surannées employées dans l'agriculture et l'industrie. C'est le devoir du Conseil économique et social d'aider à élever les niveaux de vie dans les régions insuffisamment développées.

M. Santa Cruz déclare que la délégation du Chili appuie avec enthousiasme la création de la Commission économique pour le Moyen-Orient, non seulement pour des raisons de réciprocité et d'amitié avec les pays arabes, mais aussi parce qu'elle croit que le travail des commissions régionales aidera à améliorer la situation des régions insuffisamment développées du monde. L'Assemblée générale, par sa résolution 120 (II), a invité le Conseil

¹ Publications des Nations Unies, numéro de vente : 1948.II.C.1.